

Paris, le 5 septembre 2003 - N° 329/D130

## Formation MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

---

Réunion du 17 juin 2003

Compte rendu de l'examen des orientations à moyen terme  
et des avant-projets de programmes statistiques 2004

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS .....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION .....	3
DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE .....	21
AVIS D'OPPORTUNITÉ .....	23

---

**LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS**

---

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2004 à la formation Monnaie, finances, balance des paiements réunie le 17 juin 2003.

**BANQUE DE FRANCE****STATISTIQUES MONÉTAIRES**

Direction générale des études et des relations internationales - Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SASM)

**STATISTIQUES FINANCIÈRES**

Direction générale des études et des relations internationales - Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SESOF)

**STATISTIQUES ET ENQUÊTES NATIONALES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES**

Direction générale des études et des relations internationales - Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SEVAM)

**STATISTIQUES CONCERNANT LES MOYENS DE PAIEMENT**

Direction générale des Opérations - Direction des systèmes de paiement

**STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR**

Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la balance des paiements

**STATISTIQUES BANCAIRES**

Secrétariat général de la Commission bancaire

**STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE**

Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la conjoncture

**STATISTIQUES FINANCIÈRES TERRITORIALES**

Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la conjoncture

**STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF**

Secrétariat général - Direction des entreprises

**COMMISSION DE CONTRÔLE DES ASSURANCES****MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**

Insee - Direction des statistiques d'entreprises

Direction générale de la Comptabilité publique - DGCP - 5ème sous-direction

Direction générale de la Comptabilité publique - DGCP - 6ème sous-direction

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES**

Direction générale des Collectivités locales (DGCL) - Département des études et des statistiques locales

**MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE**

Direction de l'évaluation et de la prospective

---

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA  
FORMATION MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS  
- 17 juin 2003 -

---

Président : M. Jean-Paul POLLIN, Professeur à l'Université d'Orléans – Faculté de Droit, d'Economie et de gestion

Rapporteur de séance : Mme Régine MONFRONT, Banque de France

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

Introduction (M. Jean-Paul POLLIN)

**I - Programme à moyen terme 1999-2003**

- |  |   |
|--|---|
| 1. Synthèse du bilan (M. Alain DESROSIÈRES) .....            | 5 |
| 2. Suivi des avis du moyen terme (Mme Régine MONFRONT) ..... | 7 |
| 3. Débat .....   | 7 |

**II - Programme à moyen terme 2004-2008**

- |  |    |
|--|----|
| 1. Synthèse de la rencontre moyen terme du 19 mai (M. Alain DESROSIÈRES) ..... | 9  |
| 2. Exposé synthétique des grandes orientations .....                           | 11 |
| 3. Débat .....   | 13 |
| 4. Projets d'avis de la formation (Mme Carla SAGLIETTI) .....                  | 14 |

**III - Programme 2004**

- |   |    |
|---|----|
| 1. Suivi des avis 2003 (Mme Régine MONFRONT) .....            | 15 |
| 2. Examen des avant-projets 2004 .....                        | 15 |
| 3. Examen de projet d'enquête :                               |    |
| • Enquête annuelle crédit-bail (M. Olivier FROUTÉ) .....      | 18 |
| 4. Projets d'avis de la formation (Mme Carla SAGLIETTI) ..... | 21 |

*LISTE DES PARTICIPANTS*

M.	BAHUCHET Marc-Alain	Banque de France
Mme	BARDOS Mireille	Banque de France
Mme	BOURBIGOT Monique	CNIS
M.	HAZELAS Marc	Banque de France
M.	CHRISTOPHORY Alain	Banque de France
M.	DESROSIERES Alain	INSEE
M.	DURAND Denis	CGT
M.	FRUTE Olivier	INSEE
M.	ISNARD René	CGP
M.	LE MESTRIC Mickael	Direction de la Prévision
Mme	LEMAIRE Maryvonne	INSEE
Mme	LOUVOT Claudie	INSEE
Mme	MONFRONT Régine	Banque de France
Mme	PARENT Marie-Christine	DGCP
M.	PECHA Jacques	Banque de France
M.	POLLIN Jean-Paul	Université d'Orléans
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
Mme	RABAUD Isabelle	Université d'Orléans
M.	RENARD François	Banque de France
Mme	SAGLIETTI Carla	Secrétaire générale adjointe du CNIS
M.	VOUETTE Pierre-Jean	CCA

## **Introduction (Jean-Paul POLLIN, Président)**

Trois grands points sont inscrits à l'ordre du jour de notre réunion. Nous allons d'abord effectuer le bilan à moyen terme sur 1999-2003. Nous tirerons ensuite les conclusions de notre précédente réunion en définissant notre programme à moyen terme pour 2004-2008. Enfin, nous préciserons notre programme 2004.

## **I - Programme à Moyen terme 1999-2003**

### **1. Synthèse du bilan**

#### **Alain DESROSIERES**

La Banque de France a organisé au début du mois de juin une grande conférence internationale consacrée à l'histoire des statistiques des banques d'émission depuis le XVIIe siècle. Ces trois siècles d'histoire des statistiques permettent d'extrapoler facilement sur notre programme 2004-2008. A l'occasion de ce colloque, Jean Cordier a publié un article intitulé " le rôle du SEBC dans la percée des statistiques européennes dans les années 80 ". Ce texte fournit un bon cadre d'analyse de l'accélération des événements depuis une ou deux décennies et s'avère utile pour mieux comprendre une matière compliquée, surtout pour les profanes. Je vous le recommande vivement.

Concernant plus directement le bilan du programme à moyen terme 1999-2003, la formation " Monnaie-Finance " du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) suit les activités statistiques de divers services, dont principalement : la Direction des études statistiques et monétaires (DESM) et la Direction de la balance des paiements (DBDP) de la Banque de France, la Direction de la comptabilité publique du ministère de l'Economie et des Finances (MINEFI), la Direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur, la commission de contrôle des assurances. La plus grande partie des demandes de transformation des statistiques du domaine " Monnaie-Finance " adressées à ces services au cours de la période est venue de la Banque centrale européenne (BCE) et d'Eurostat.

Le programme à moyen terme 1999-2003 du CNIS avait regroupé les vœux formulés pour cet ensemble de services en six avis, que nous allons reprendre un par un, en examinant l'état d'avancement des travaux à leur sujet.

#### **Mise en place de l'euro et de l'Union économique et monétaire (UEM)**

L'avis de 1998 insistait sur le fait que " certaines demandes ne peuvent être prévues " et que les dispositifs statistiques concernés devront " faire preuve d'adaptabilité et disposer de moyens nécessaires pour répondre à la fois aux besoins permanents et aux besoins nouveaux ". Cela a bien été le cas, notamment, avec un important travail de mise en place des agrégats européens. Par ailleurs, la signification du maintien du calcul et de la publication d'agrégats monétaires nationaux dans le nouveau contexte de l'euro a été discutée. La BCE s'abstient par principe de publier des agrégats nationaux, dont la signification économique est d'ailleurs discutable. Cependant, certains utilisateurs insistaient pour que les agrégats français soient toujours calculés et publiés. Un groupe de travail a étudié cette question. La Banque de France a choisi de publier la contribution française aux principaux agrégats de la zone euro (notamment agrégats de monnaie M1, M2, M3 et crédits au secteur privé). Il est de plus toujours possible à l'utilisateur de recalculer les anciens agrégats : les séries de base étant toujours disponibles, on peut également les évaluer grâce aux comptes nationaux financiers.

Cependant chaque pays est libre de publier ses données nationales, l'information s'est donc peut-être réduite pour certains. Une question analogue se pose actuellement pour les taux d'intérêt. La BCE va réaliser un nouveau " reporting " sur ces taux, qui va se substituer à l'enquête française sur le coût du crédit. Certains utilisateurs français s'inquiètent de savoir si les taux nationaux vont continuer à être publiés par la Banque de France.

## **Le raccourcissement des délais de transmission des données à la BCE**

Lors de sa création, la BCE insistait sur le fait qu'un progrès important de la nouvelle organisation monétaire européenne serait un accroissement de la quantité d'informations disponibles et surtout un raccourcissement des délais de diffusion de celles-ci. Ce dernier point (qui ne concerne pas seulement les statistiques monétaires et financières, mais l'ensemble des statistiques économiques européennes) s'est traduit par des opérations dites de " *benchmarking* " : recherche des pays où les performances sont jugées les meilleures puis incitation des autres pays à réaliser des performances au moins égales. D'importants moyens ont été mobilisés dans ce cadre au sein des divers services producteurs de statistiques, qui sont ainsi parvenus à respecter les délais impartis. La BCE a réalisé un audit de ces procédures.

L'avis numéro 2 évoquait aussi " les travaux nécessaires pour répondre aux exigences européennes de constitution et d'exploitation d'une base de données sur les organismes de placement collectif de valeurs mobilières (OPCVM). Cette base de données était auparavant gérée par la Commission des opérations de bourse mais celle-ci a dû y renoncer faute de moyens suffisants. La Banque de France a pu reprendre, un peu dans l'urgence, cet " état civil " des SICAV et FCP, qui s'est largement enrichi.

## **La nouvelle base des comptes nationaux et ses prolongements nécessaires**

L'avis numéro 3 évoquait le fait " qu'au-delà de la mise en place en 1999 de la nouvelle base des comptes nationaux, il conviendrait d'adapter des instruments financiers de même nature que les comptes financiers annuels (dont les TOF trimestriels), de mettre au point des comptes consolidés de l'Union, et de développer pour Eurostat des statistiques structurelles sur les entreprises financières ". Ceci impliquait l'adaptation de toutes les statistiques financières annuelles et trimestrielles aux standards du SEC de 1995, ce qui a été fait pour les comptes annuels.

En ce qui concerne les comptes financiers trimestriels (qui étaient auparavant désignés sous l'appellation TOF trimestriels), ceux-ci seront publiés dans le standard de la base 1995, mais ne le sont pas encore (en fin 2002) pour des raisons de moyens, non pour des difficultés de concepts.

En revanche, un produit plus " léger ", développé par la France, qui se focalise sur les agents non financiers (les TFP : tableaux de financements et de placements), a été adopté par la BCE et étendu à la zone (TFI).

## **Les statistiques sur les valeurs mobilières**

L'avis numéro 4 attendait, dans le domaine des valeurs mobilières, des progrès pour deux réformes importantes : " la constitution d'une base de données sur les émissions et les encours d'obligations " des résidents, et " l'enquête synthétique, et exhaustive à terme, sur les placements en valeurs mobilières ". Sur le premier point, la base de données est constituée, par suivi du Bulletin des annonces légales et obligatoires (BALO) et des informations collectées par la direction de la Balance des paiements.

L'enquête synthétique sur les placements en valeurs mobilières est faite auprès de sociétés de conservation de titres. Cette initiative, à l'origine française, a été relayée au niveau européen. Cette enquête, demandée par les comptes nationaux, a été exploitée selon leurs besoins et leurs nomenclatures. En effet, elle constitue la seule source d'information sur la répartition des portefeuilles (y compris les titres d'OPCVM) entre les ménages et les sociétés.

## **Les difficultés nouvelles du calcul de la balance des paiements**

L'avis numéro 5 évoquait les difficultés que rencontre désormais l'établissement de la balance des paiements, compte tenu du passage à l'euro et de la suppression des contrôles aux frontières intra-européennes. Ce passage à l'euro fiduciaire s'est globalement bien passé. Il reste des problèmes en ce qui concerne la question des " voyages " et les enquêtes auxquelles il est désormais nécessaire de recourir. Un groupe de travail technique étudie cette question, en liaison avec la formation " Transport-Tourisme " du CNIS.

## **L'amélioration de la connaissance des finances régionales et locales**

L'avis numéro 6 concernait les travaux de la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP) du MINEFI, de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) du ministère de l'Intérieur et aussi ceux de la DATAR. Ils souhaitaient que soient " renforcées la fiabilité et l'exhaustivité des comptes du secteur public local " et que soient " valorisées et diffusées les centralisations comptables ".

Dans son rapport (n°61, octobre 2000), le groupe de travail qui avait été créé pour étudier cette question précisait que des améliorations avaient déjà eu lieu ou étaient en cours de mise en place, notamment en matière de lisibilité et de fiabilité de l'information, d'élargissement des données diffusées et de raccourcissement des délais. Il soulignait toutefois que les efforts devaient être poursuivis.

### **2. Suivi des avis du moyen terme**

#### **Régine MONFRONT, rapporteur, Banque de France**

Alain Desrosières a fait état de la situation actuelle sur tous les points du programme et nous pouvons constater des progrès pour chacun d'eux. Pour autant, il faut continuer à travailler sur ces postes. Nous allons donc les retrouver dans le programme 2004-2008 avec quelques nuances.

Il y aura notamment un petit glissement en ce qui concerne les services de la Direction des études et statistiques monétaires de la Banque de France. Le programme à moyen terme 1999-2003 marquait surtout un effort dans le domaine des statistiques monétaires. En 2004-2008, il devrait y avoir une stabilisation dans ce domaine et une progression sur les statistiques financières. Les problèmes de la balance de paiements figureront à nouveau dans le programme à moyen terme, car tous n'ont pas été résolus. Au sujet des bases titre, ou valeurs mobilières, des progrès importants ont été réalisés mais il reste des améliorations à mettre en œuvre à la demande de la BCE.

Nous avons précisé en introduction du programme 1999-2003 qu'il était tiré par les demandes de la BCE et d'Eurostat ; nous pouvons en dire de même du programme moyen terme 2004-2008.

#### **Jean-Paul POLLIN**

Le programme de travail a été suivi et plutôt bien exécuté.

Dans le domaine de l'international, le programme de travail se concentrait sur le problème des transports de services. Entre 1999 et 2003, un groupe de travail a pourtant fonctionné sur l'investissement direct à l'étranger, sans faire partie des avis du programme. La formation a donc travaillé au-delà des objectifs qu'elle s'était fixés. Mais il reste des progrès à accomplir à ce sujet, et celui-ci pourrait être inclus dans notre programme 2004-2008.

### **3. Débat**

#### **François RENARD, Banque de France**

J'estime que nous pouvons nous féliciter mutuellement d'avoir accompli ce programme de travail considérable. Nous sommes parvenus à satisfaire les besoins de la BCE malgré une réduction considérable des délais. Cela a été possible grâce à une action très forte auprès des déclarants et à une application informatique plus performante pour traiter les nouvelles données.

Même si les chantiers entrepris doivent être poursuivis – notamment car la BCE n'a pas marqué de point d'arrêt dans ses exigences -, nous pouvons globalement être satisfaits du travail accompli.

#### **Marc CHAZELAS, Banque de France**

Je m'associe à ces félicitations. J'estime ce projet de bilan clair et très intéressant. Néanmoins, je souhaite apporter quelques précisions sur certaines formulations.

La formule selon laquelle “ recalculer les anciens agrégats ” sera toujours possible a perdu de sa justesse avec la circulation financière en euro. En France, il est virtuellement impossible d’estimer la circulation financière purement nationale. L’agrégat traditionnel M1 n’a plus vraiment de sens au niveau national, il n’est pas possible de poursuivre son calcul.

Il a aussi été dit que le “ reporting ” sur les taux d’intérêt allait se substituer à l’enquête française sur le coût du crédit. Or, aujourd’hui, il n’en est pas question. Les deux produits se superposent et vont coexister encore longtemps.

Dans l’avis numéro 2, l’application mise en place à la Banque de France est présentée comme gérant l’état civil des OPCVM. Ce n’est pas tout à fait exact, car l’état civil des OPCVM reste régi par la Commission des opérations boursières (COB), qui donne des agréments aux différents organismes. Les statistiques de la Banque de France sont faites à partir de ces données récoltées par la COB.

**Jean-Paul POLLIN**

Merci de ces remarques. Vous soulevez quelques points importants. Quelques amendements sont donc nécessaires.

Par ailleurs, nous devons aussi nous féliciter de la meilleure connaissance des finances régionales et locales.

**Marie-Christine PARENT, Direction générale de la comptabilité publique**

Il convient de souligner la renommée croissante du site du ministère des Finances dédié aux collectivités locales, ouvert depuis cette année et qui devrait atteindre un rythme de croisière en 2004, notamment pour les données conjoncturelles.

De surcroît, du fait de l’attention grandissante portée à l’identification, nous connaissons mieux les données individuelles, ce qui permet des appariements avec des fichiers externes. L’immatriculation des collectivités et des établissements publics locaux pose en effet un gros problème aux statisticiens.

**Jean-Paul POLLIN**

Il me semble que les données infra-annuelles ne sont pas mentionnées dans le point 5.

**Marie-Christine PARENT**

En fait ce n’était pas au programme. Mais avec l’entrée dans l’Union monétaire, il a fallu se mettre à niveau très vite pour répondre aux demandes de la BCE et d’Eurostat.

**Jean-Paul POLLIN**

Ce n’était pas au programme, mais cela a été réalisé.

**Marie-Christine PARENT**

Toutes les informations collectées par le MINEFI sont accessibles sur le site. Ce dernier renvoie vers les sites de la DGCL, du ministère de l’Intérieur... ce qui permet de retrouver toutes les informations du ministère.

## **II - Programme à moyen terme 2004-2008**

**Jean-Paul POLLIN**

Il s'agit maintenant de mettre en forme nos projets d'avis sur les programmes à moyen terme. Alain Desrosières s'est chargé de la synthèse des débats de notre dernière réunion.

### **1. Synthèse de la rencontre moyen terme du 19 mai**

**Alain DESROSIERES**

Je vais d'abord rappeler la stratégie retenue. Il était impossible d'organiser une réunion pour chacune des formations, nous avons donc opté pour une réunion nationale interformations qui, le 24 avril, a abordé le programme de manière transversale. La formation " Monnaie-Finance " a cependant été privilégiée puisqu'une demi-journée lui a été spécialement consacrée le 19 mai. De même, une rencontre aura lieu à Lyon le 25 juin pour les statistiques régionales et locales.

Pour la rencontre " Monnaie-Finance ", trois thèmes avaient été prévus : le problème de l'harmonisation européenne des données statistiques dans la sphère financière, l'intérêt de l'accès aux données microéconomiques bancaires, les statistiques sur les échanges de services et l'investissement direct à l'étranger. Des utilisateurs et des producteurs de statistiques avaient été invités à en débattre.

Je dois avouer que préparer cette réunion m'a permis de comprendre la différence entre les statistiques monétaires et financières. Les premières concernent des données de base, les secondes sont des synthèses qui tendent vers les comptes nationaux. Or, si l'avancement de l'harmonisation des statistiques monétaires est en bonne voie, celui des statistiques financières est plus lent. Donc les efforts à réaliser en 2004-2008 devront davantage porter sur les statistiques financières.

Il est aussi apparu un problème général à la comptabilité nationale française. Depuis les années 50, celle-ci est intégrée : elle va des comptes de production jusqu'aux tableaux d'opérations financières tout en maintenant un ajustement entre les comptes de résultats et les comptes financiers. L'existence d'un tableau d'opérations financières est très appréciée des utilisateurs, mais ils en demandent toujours plus. Les utilisateurs voudraient un tableau encore plus détaillé, encore plus ventilé, encore plus découpé dans le temps... Un problème analogue s'est posé avec le développement des comptes nationaux. Pourtant, il faut savoir dire non. Les statisticiens ne peuvent pas transformer les données à l'infini pour les intégrer dans ce cadre cohérent. La solution passe par des comptes satellites raccordés au compte intégré. Mais se pose alors le problème de la transition entre les deux, entre le monétaire et le financier. En fait, il existe deux philosophies au sujet de la relation aux données de base : soit on reste très près de ces données, soit on les manipule pour les rendre plus cohérentes. C'est la question centrale de la comptabilité nationale et elle s'est retrouvée au cœur de nos discussions.

### **L'harmonisation européenne des données statistiques**

Deux utilisateurs (Michel Boutillier de l'université Paris VI-Nanterre et Didier Davydoff de l'Observatoire européen de l'épargne) ont posé des questions relatives à la rétopolation des TOF. L'harmonisation européenne fait craindre à certains statisticiens français un nivellement par le bas, mais le travail sur la rétopolation des TOF est déjà fait.

D'autres questions portaient sur les positions prises sur les actions non cotées, sachant qu'elles posent deux types de problèmes liés à leur valorisation et à leur détention.

Au sujet des tableaux de contreparties, nous nous sommes demandés comment dresser ces tableaux avec les qui-à-qui. En effet, soit on connaît les marges, soit on explore les cases du tableau (les intersections entre les lignes et les colonnes). En fait est apparue une demande de remplir les marges.

La distinction entre les échanges intra et extra communautaires a également suscité des interrogations.

Une question d'actualité a été posée ; elle porte sur les moyens d'atteindre une meilleure identification des droits de retraite financiers (et non les créances de retraite par répartition).

M. Davydoff a présenté l'Observatoire de l'épargne européenne et exposé des demandes sur le raccourcissement des délais, sur l'amélioration de la ventilation des opérations financières, sur une information plus détaillée sur l'exposition aux risques, sur les questions d'assurances.

L'harmonisation européenne a posé le problème de la réévaluation des stocks, que nous avons abordé.

Il y a eu des questions sur l'évaluation des plus-values réalisées.

M. Cordier a détaillé le projet de la Banque de France en matière d'étude des marges de l'activité financière, de statistiques sur encours, d'étude de comportement sur l'offre et la demande de crédit, de statistiques monétaires, de ventilation accrue des contreparties...

Au sujet des comptes financiers, proches de la synthèse, nous avons parlé de l'établissement de comptes financiers trimestriels européens, d'affinage et d'analyses sectorielles. La question des comptes satellites a été évoquée.

### **L'intérêt d'un accès aux données microéconomiques bancaires**

Depuis quelques années, les universitaires français font davantage d'études microéconomiques sur les entreprises. Ils sont à la fois poussés en ce sens par l'évolution des courants de la théorie économique (de la macroéconomie à la microéconomie) et par les développements de l'informatique.

Mais dans le domaine bancaire, deux types d'obstacles compliquent cet accès. Il s'agit du secret bancaire et du financement. Les chercheurs qui souhaitent avoir accès à ces données doivent suivre des procédures, qui sont bien établies à l'Insee afin de permettre une égalité d'accès à tous.

Des demandes ont été formulées par des utilisateurs. M. Jaudoin de la Commission bancaire a fourni des éléments de réponses sur les aspects juridiques. M. Lang est également intervenu.

### **Les statistiques sur l'échange de services et les investissements directs à l'étranger**

La création de l'euro et la suppression des douanes ont rendu impossible la collecte de certaines données relatives aux échanges de services et aux investissements directs à l'étranger.

Les échanges de services représentent un poste important de la balance commerciale, puisqu'ils sont supérieurs aux échanges de biens. Il est important de pouvoir les mesurer, mais récemment de nouveaux obstacles sont apparus qui rendent l'établissement de statistiques à leur sujet encore plus compliqué. C'est notamment le cas de la mise en place à partir de janvier 2002 d'un seuil d'exemption pour les déclarations de règlements à l'étranger effectués par les banques pour le compte de leur clientèle, qui a fait perdre une partie des données de base.

M. Peyroux de la Banque de France a fait un exposé détaillé sur l'état des lieux dans le domaine des statistiques sur les échanges de services. Il a montré que nous nous orientons vers une méthode de collecte par enquête, à l'inverse de ce qui se passe dans les autres branches des statistiques, où les données administratives prennent une place de plus en plus importante. Dans le domaine des échanges touristiques, deux enquêtes ont été mises en place. La première est menée par la Direction du tourisme auprès d'un échantillon représentatif de la population française et comporte un volet sur les dépenses des résidents français à l'étranger. La seconde est une enquête aux frontières, mais elle rencontre les réticences des forces de l'ordre à arrêter les voitures. Comme elle intéresse au moins trois secteurs de la statistique publique : le transport, le tourisme et la monnaie, elle a fait l'objet d'un rapport à l'initiative de la formation "Transport-Tourisme". La semaine dernière, nous avons pu discuter du projet remanié d'enquête aux frontières.

Les informations concernant les transactions relatives aux « autres services » reposent sur une population de grandes entreprises déclarantes directes redéfinie, qui sera complétée par une enquête auprès des PME.

Au sujet des investissements directs à l'étranger, Lionel Fontagné du CEPII a présenté les problématiques et Dominique Nivat de la Banque de France a dépeint l'état actuel des statistiques dans ce domaine.

Lionel Fontagné a notamment dit " les théoriciens de l'économie se désintéressent totalement de la problématique des flux de capitaux, partant du principe qu'il est facile de mobiliser du capital ". En fait, selon lui, les économistes s'intéressent davantage aux FATS, c'est-à-dire à l'activité des groupes français à l'étranger et des groupes étrangers en France. Il semble donc que la demande de statistiques porte plus sur ces FATS que sur les flux de capitaux. Il a également fait remarquer que le caractère cyclique de ces statistiques rend l'étude des séries difficiles.

Diverses questions sont donc apparues au cours de la discussion : Comment traiter statistiquement ces asymétries ? Comment résoudre les problèmes de nomenclature (Vivendi doit-il être classé dans le secteur de l'eau ou des médias par exemple) ? Doit-on retenir le principe directionnel (étudier les flux ou l'origine des flux) ? Comment mieux connaître les FATS *outward*, sachant que les *inward* sont mieux connus ?

### **Jean-Paul POLLIN**

Quelle orientation garder de ce faisceau de remarques ? La tâche est difficile, bien que nous n'ayons pas été exhaustifs. A l'issue de la rencontre, Michel Boutillier a fait remarquer que nous n'avions pas abordé la question des statistiques sur les investissements de portefeuilles.

## **2. Exposé synthétique des grandes orientations**

### **Régine MONFRONT**

Les orientations ont été données par les services producteurs eux-mêmes. Le détail de ces orientations figure dans le document intitulé " Grandes orientations des programmes statistiques 2004-2008 ". En voici les grandes lignes :

#### **Statistiques monétaires**

Nous devons d'abord travailler à améliorer la connaissance des autres intermédiaires financiers (autres que les institutions financières monétaires).

Ensuite, dans la deuxième moitié de ce moyen terme, il faudra engager des discussions en vue de la refonte des remises statistiques des établissements de crédit avec effet sur les remises début 2007, soit à l'issue de la période de gel des obligations statistiques pendant cinq ans, sur laquelle la BCE s'est engagée lors de la publication de ses règlements statistiques en 2001.

#### **Statistiques financières**

Les grandes lignes sont les suivantes :

- mise en œuvre de la *guideline* BCE sur les comptes financiers trimestriels de la zone euro et des demandes complémentaires du groupe MUFA (échéance 2005) ;
- mise en œuvre du règlement sur les SIFIM (services d'intermédiation financière indirectement mesurés) (échéance 2005) ;
- mise en œuvre des bases 2000 et 2005 (échéance 2004 et 2009) ;
- mise en œuvre de la demande d'Eurostat de transmission d'un qui-à-qui sur toutes les opérations et toutes les versions de comptes (échéance 2007), afin de connaître l'agent débiteur et l'agent créditeur pour chaque opération.

## Statistiques sur les valeurs mobilières

Les orientations en la matière sont les suivantes :

- collecte des informations relatives à la détention des titres d'OPCVM monétaires étrangers pour l'établissement des statistiques monétaires (échéance 2004) ;
- refonte de la base " actions " (échéance 2004) pour produire des données sur les stocks d'actions non cotées ;
- évolution de l'enquête sur les PEA bancaires (échéance 2004) en raison des nouvelles règles régissant la composition des PEA ;
- aménagement de l'enquête sur les placements en valeurs mobilières (échéance 2005), en conséquence notamment de la nécessité d'un qui-à-qui pour les comptes financiers.

## Statistiques sur les relations avec l'extérieur

Les systèmes de collecte s'orientent vers une déclaration directe des transactions par les agents économiques qui en sont immédiatement responsables. A moyen terme, il faudra donc développer le recours aux déclarants directs généraux (avec un taux de couverture supérieur bien que le nombre d'entreprises soit plus faible) pour les grandes entreprises et des enquêtes annuelles et/ou trimestrielles pour les PME.

Un second chantier concerne les investissements directs et l'activité des établissements filiales (appelés FATS, *foreign affiliate in trade or service*, ou SOFA, *statistics of foreign affiliate*). Des travaux sont actuellement menés sur la construction d'une base de données des entreprises françaises sous le contrôle direct ou indirect d'une société ou d'un groupe étranger, croisant les informations de la base de données d'investissements directs de la Banque de France et la base de données LIFI de l'Insee. La collecte des flux et des stocks sera revue pour appliquer le principe directionnel. Un effort important sera réalisé en direction des SOFA *outward*.

La formation travaillera à l'élaboration d'une position extérieure trimestrielle, articulée avec les flux de balance des paiements et avec les comptes nationaux financiers. Ce développement répond aux besoins de la Banque de France et de l'Insee, à des demandes de la BCE, et à des besoins du FMI.

La DBDP participera à la construction des comptes trimestriels européens par secteurs, élaborés en partie par des données de la balance des paiements.

## Statistiques bancaires

La production de statistiques bancaires devrait évoluer au cours de cette période, en relation avec l'adoption de nouvelles normes internationales. Ainsi, certains états de la Base des Agents Financiers (BAFI) devront être créés, modifiés ou supprimés.

D'une part, dans le cadre du Comité de Bâle (Banque des règlements internationaux), il est engagé une refonte du ratio international de solvabilité. D'ici 2006, de nouveaux états prudentiels devraient donc être créés.

D'autre part, un processus d'harmonisation des normes comptables au niveau européen est engagé sous l'égide de l'International Accounting Standard Board (IASB). Ces projets de normes donnent une place importante à la notion de " *fair value* ", notion largement inspirée de la valeur de marché. Il devrait donc résulter de l'application de ces normes, prévue à l'horizon 2005, une plus forte volatilité des résultats et des fonds propres.

## Statistiques sur le système productif

Une attention particulière sera portée sur les facteurs de risques. Pour satisfaire aux besoins de surveillance de la stabilité financière, des outils de détection du risque, comme les scores et l'étude des comportements des groupes et des entreprises cotées, seront développés.

Une réflexion sur l'impact des normes IAS sur les comptes et les statistiques d'entreprises sera menée.

## **Comptabilité publique**

Entre 1999 et 2003, les changements ont dépassé les prévisions, donc ce programme à moyen terme s'attache surtout à consolider ces mutations. Quelques pistes d'amélioration sont cependant envisagées : consolider les progrès acquis en matière d'indicateurs trimestriels sur les APU, suivre et accompagner la réforme de la LOLF, améliorer l'accès au grand public des tableaux de passage entre données comptables et indicateurs de finances publiques, consolider et développer les comptes régionaux de l'État, poursuivre la collaboration avec les comptes satellites.

### **3. Débat**

#### **Jean-Paul POLLIN**

Il s'agit des propositions des producteurs sur la base des suggestions des utilisateurs. Les utilisateurs présents peuvent-ils me dire s'il y a adéquation ?

#### **Maryvonne LEMAIRE, Insee**

Je représente un utilisateur qui est très proche du producteur. Nous avons décidé récemment de reporter le calendrier du changement de base d'exploitation des données. Nous sortirons une nouvelle série en avril 2005 et non en avril 2004. Grâce à ce délai supplémentaire, nous allons pouvoir intégrer la nouvelle évaluation des actions non cotées.

#### **Marie-Christine PARENT**

La comptabilité publique collecte des données statistiques comptables sur l'ensemble du champ public, soit 160 000 collectivités locales et établissements publics. Nous avons évoqué les progrès de la mise à disposition des informations sur les collectivités locales, il faut souligner que le même processus a eu lieu au sein de la Sécurité sociale dès 2000. L'année prochaine, des données individuelles en base annuelle seront aussi disponibles pour 1 500 à 1 800 établissements publics, comme le CNRS par exemple.

Par ailleurs, aujourd'hui seul mon bureau dispose de données individuelles en annuel, d'ici à 2005, l'ensemble de la comptabilité publique sera couverte par des centrales de bilan. Nous tenons à le faire savoir à nos interlocuteurs de la Banque de France et dans le milieu des chercheurs, qui se plaignent souvent d'un manque de visibilité. De gros progrès ont tout de même été réalisés sur les données budgétaires et de finances publiques.

De plus, ces données seront plus faciles à utiliser car toutes les administrations basculent progressivement vers le plan comptable général, ce qui permet une normalisation de l'information. A la Direction générale, ces changements suscitent des réticences, car il est difficile d'abandonner ses indicateurs de gestion. Mais sans identifiant universel, il n'est pas possible d'exploiter les données en individuel.

#### **Jean-Paul POLLIN**

Les producteurs ont-ils des réactions ?

#### **Jacques PECHA, Banque de France**

Je ne suis pas d'accord avec la phrase imputée à M. Fontagné, selon laquelle les chercheurs préfèrent les FATS aux investissements directs : les deux sont liés.

#### **Jean-Paul POLLIN**

Ce qu'il a voulu dire, c'est qu'au-delà des flux de capitaux, ce sont les emplois créés, l'activité économique qui intéressent.

**Jacques PECHA**

Avant d'étudier cette activité, il faut repérer les entreprises, leurs secteurs, etc. Il convient donc de bien se pencher sur les investissements directs.

Par ailleurs, le principe directionnel n'est pas imposé par la BCE. En fait, la BCE nous rappelle à l'ordre, mais il s'agit d'une obligation internationale. Ce principe permet de savoir, lorsqu'une filiale investit dans sa maison mère à Londres, s'il s'agit d'un investissement de la France en Angleterre ou un désinvestissement de l'Angleterre en France. C'est un pur problème de masse. Le principe directionnel est coûteux à mettre en œuvre (il nécessite une bonne connaissance des groupes) et a un impact faible sur les chiffres. Mais nous sommes obligés de le faire.

**Isabelle RABAUD, université d'Orléans**

Pour les chercheurs qui travaillent sur les investissements directs, il est important d'avoir des informations sur les montants financiers et c'est à partir de ces informations que nous obtenons des données sur l'activité comme le nombre d'emploi ou les participations extérieures. Je crois que c'est le sens de la phrase de Lionel Fontagné.

**4. Projets d'avis de la formation**

*Les participants débattent des projet d'avis de la formation pour le moyen terme 2004-2008.*

## III - Programme 2004

### 1. Suivi des avis 2003

#### Régine MONFRONT

Un premier avis portait sur l'accès aux données individuelles. Ce point a été traité lors de la réunion du 19 mai sur le programme à long terme. Les résultats ne sont pas très concrets, mais nous ne pouvons pas aller beaucoup plus loin actuellement en raison d'obstacles juridiques.

Le deuxième avis demandait que des efforts soient faits pour maintenir le suivi et la mise à disposition des séries nationales de taux d'intérêt. Cela ne devrait plus poser de problème. La BCE publiera à la rentrée une nouvelle série et les banques nationales communiqueront leurs séries propres. La Banque de France publiera donc ses séries nationales de taux d'intérêt. Les séries établies par la direction de la conjoncture, notamment sur le taux d'usure, continueront à être communiquées.

Le troisième avis se félicitait de la mise en place prochaine de comptes financiers trimestriels. Finalement ils seront disponibles en 2004.

Le quatrième et le cinquième avis reprenaient les deux problèmes de la Balance des paiements que nous avons évoqués, à savoir les échanges de services et l'investissement direct. Ils ont été traités dans le cadre de la discussion du 19 mai.

Le sixième avis saluait les travaux de l'Observatoire de l'épargne européenne sur les comportements financiers des ménages européens. Il mentionnait que " le conseil suivrait avec intérêt la suite de ces travaux ". Nous avons notamment invité M. Davydoff à la réunion du 19 mai.

### 2. Examen des avant-projets 2004

#### La Banque de France

##### *Les statistiques monétaires*

Il y a eu en 2003 plusieurs nouvelles enquêtes, notamment sur le coût du crédit, nous ne lancerons pas d'enquête nouvelle en 2004. En revanche, il est prévu un travail de réflexion en liaison avec Eurostat et la BCE sur la qualité des données et des travaux sur les statistiques relatives aux autres intermédiaires financiers.

##### *Les comptes financiers*

Plusieurs travaux sont prévus pour 2004 :

- un travail à moyen terme en collaboration avec la commission de contrôle des assurances, notamment sur les données trimestrielles ;
- la poursuite des travaux commencés en 2003 pour la levée des dérogations pour les comptes financiers trimestriels des secteurs non financiers ;
- la rénovation du programme de calcul des flux d'intérêt annuels et des SIFIM ;
- la production des premiers comptes financiers trimestriels nationaux ;
- l'intégration du compte provisoire dans la chaîne de production des comptes financiers trimestriels, ce qui permettra d'obtenir un qui-à-qui pour les comptes provisoires ;
- la publication des nouvelles séries de détention des actions non cotées.

#### Jacques PECHA

Il est inexact de parler des premiers comptes financiers trimestriels nationaux. Ils existaient déjà il y a plus de dix ans mais avaient été stoppés pour des raisons informatiques.

## **Régine MONFRONT**

Nous allons demander aux producteurs de rajouter “ premiers en base 1995 ”.

### ***Les statistiques sur les valeurs mobilières***

Il est prévu :

- la mise en place d'une nouvelle enquête mensuelle auprès des conservateurs de titres d'OPCVM monétaires ;
- le démarrage de la nouvelle application de la base de données mensuelles sur les émissions d'actions cotées et non cotées, planifié sur fin 2003 et 2004 ;
- l'alimentation de la base titres de la BCE, car il sera procédé à une initialisation de la base courant 2003, puis des mises à jour régulières auront lieu à partir d'octobre 2004.

### ***Les statistiques sur les moyens de paiement***

La BCE a lancé un projet de refonte de sa base statistique sur les moyens de paiement et systèmes de paiement, afin de rationaliser et de sécuriser la gestion des données des différentes banques centrales. Dans ce cadre, la Direction des Systèmes de Paiement a pour projet de refondre son cadre de gestion des statistiques.

### ***Les statistiques sur les relations avec l'extérieur***

Une nouvelle enquête, qui fait appel à un panel d'internautes, a été lancée pour compléter l'enquête sur les dépenses des Français à l'étranger, dans laquelle les voyages d'affaires étaient insuffisamment représentés. Son questionnaire a été rédigé et approuvé, elle devrait débuter en 2004.

En 2004, les nouveaux déclarants directs généraux pour les services devraient déclarer chaque mois l'ensemble de leurs opérations économiques et financières avec l'étranger, dans la mesure où ils auront été sélectionnés en 2003. Au total, le nombre de déclarants directs généraux devrait diminuer (de 827 à 534 entreprises) mais avec une meilleure couverture.

Une enquête sur la mise en œuvre des services auprès des PMI-PME devrait être élaborée en 2004 et le projet d'enquête devrait être présenté en 2005 au Comité du Label.

Les études sur l'estimation des revenus d'investissements sur la base des droits constatés ont démarré et devraient être complètement opérationnelles en 2004.

Les travaux sur les FATS devraient se poursuivre avec l'enrichissement des statistiques sur les FATS outward (emploi...) et une publication des données sur six ans.

Le principe directionnel devrait être progressivement appliqué à compter de la fin 2003.

Les statistiques de créances bancaires internationales consolidées devraient être réformées en 2004.

### ***Les statistiques bancaires***

Il est prévu de mettre en place de nouveaux états comptables (BAFI) pour les entreprises d'investissements en 2004.

### ***Les enquêtes de conjoncture***

Une adaptation de l'enquête mensuelle est prévue pour améliorer le suivi des facteurs de tension inflationniste. Il y aura trois blocs de questions ajoutés par trimestre sur l'utilisation des facteurs de production, les déterminants des évolutions de prix et les évolutions salariales.

### **Les statistiques concernant le système productif**

Il n'est pas prévu de créer d'enquête nouvelle en 2004. En revanche, la Direction des entreprises produira ses enquêtes habituelles : la collecte des données comptables spécifiques pour constituer la Centrale de bilans, l'enquête sur la durée d'utilisation des équipements productifs ; l'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises, l'enquête Sésame sur les chefs d'entreprise et leur stratégie. Il devrait y avoir une comparaison entre les entreprises belges et françaises et un groupe de travail sur l'évolution des fonds propres dans les entreprises.

### **La Commission de contrôle des assurances (CCA)**

Les publications devraient être les mêmes en 2004 que les années précédentes.

#### **Pierre-Jean VOUETTE**

La CCA ne devrait plus exister en 2004. Dans le projet de loi sur la sécurité financière, la CCA devrait fusionner avec la Commission de contrôle des mutuelles et institutions de prévoyance. Son périmètre d'intervention et son nom vont donc changer.

#### **Jean-Paul POLLIN**

Cette réforme est évoquée depuis quelque temps, mais connaissons-nous la date de sa mise en œuvre ?

#### **Pierre-Jean VOUETTE**

Il faudra amender le programme de travail au fur et à mesure des amendements parlementaires. Nous nous préparons à une mise en place de la réforme au 1<sup>er</sup> janvier 2004, mais tout dépendra du rythme réglementaire.

#### **Régine MONFRONT**

### **La Direction générale de la comptabilité publique (DGCP)**

Les travaux nouveaux pour 2004 sont les suivants :

- la mise en place de la nouvelle application de centralisation annuelle et trimestrielle des établissements publics nationaux ;
- la régionalisation des comptes de l'État : un compte de production et d'exploitation régionalisé de l'État a été transmis à l'INSEE en 2003. Cet envoi test fera l'objet d'un bilan et sa production sera généralisée. Un quatre-pages consacré à ce sujet peut être envisagé pour 2004.

Les opérations répétitives seront :

- la participation au compte provisoire et la fourniture d'agrégats comptables trimestriels ;
- l'intégration dans les publications relatives aux finances publiques locales des tableaux de passage entre agrégats comptables et comptabilité nationale.

La sixième sous-direction de la DGCP aura pour objectif la mise à disposition d'informations de meilleure qualité dans des délais plus courts, et notamment la maquette d'une publication régionalisée des comptes de l'intercommunalité, qui sera testée en 2003 pour être généralisée en 2004.

### **La Direction générale des collectivités locales (DGCL)**

Les travaux porteront essentiellement sur l'amélioration de l'analyse, de la mise en forme et de la valorisation d'informations déjà actuellement disponibles. La diffusion de ces informations se fera selon les formes traditionnelles, mais aussi sur le réseau Internet. Un des axes prioritaires sera donc la valorisation de ce site Internet de la DGCL.

**Jean-Paul POLLIN**

Merci. Nous n'avons pas évoqué la question de l'accès aux données individuelles, car elle est encore prématurée. En revanche, la Banque de France devait demander dans quelle mesure ces travaux de la Commission bancaire étaient des documents administratifs.

**Régine MONFRONT**

La question a effectivement été posée aux services juridiques, mais la réponse ne nous est pas encore parvenue.

**3. Examen de projet d'enquête : l'enquête annuelle crédit-bail****Olivier FROUTÉ, INSEE**

Le service producteur est l'Insee – Direction des Etudes et des Synthèses économiques – Département des Comptes nationaux – Division Synthèse générale des comptes.

L'enquête "Crédit-bail" a pour principal objectif de mesurer le montant total des contrats de crédit-bail. Ces investissements représentent une part importante de l'investissement national (environ 7 %), variable importante de l'activité économique des entreprises.

La connaissance du niveau d'investissement financé par crédit-bail est capitale pour les comptes nationaux ainsi que pour tous les utilisateurs des comptes de la nation. Cette enquête est la seule source qui fait la part entre les différents secteurs d'activités et les différents secteurs institutionnels. Outre le montant des contrats, le questionnaire demande en effet une répartition des contrats de crédit-bail selon les secteurs d'activités des entreprises clientes, leur localisation et la nature des biens.

L'enquête a été créée en 1966 afin d'appréhender un mode de financement alors nouveau. L'enquête a été rénovée en 1998. La refonte du questionnaire a été menée par l'Insee en concertation avec l'Association des sociétés financières (ASF). Par ailleurs, le nouveau questionnaire a été testé auprès d'une dizaine de professionnels.

L'enquête concerne principalement le code NAF 65.2A. Le champ est constitué de toutes les entreprises affiliées à l'ASF. Le questionnaire est envoyé à toutes les entreprises ayant une activité de crédit-bail (elles sont environ 200) au premier semestre. La collecte est postale. Le questionnaire comprend 104 variables. Il faut entre 45 minutes et une demi-journée pour le compléter. Le taux de réponse est de 98 %.

Un retour d'information est assuré aux entreprises répondantes. Les résultats de l'enquête sont publiés dans les publications de l'Insee.

**Jean-Paul POLLIN**

Vous nous demandez un avis d'opportunité sur le renouvellement de cette enquête.

**Marie-Christine PARENT**

La France est le seul pays européen qui n'enregistre pas les engagements de crédit-bail dans son bilan mais simplement dans son compte de résultats, pour des raisons fiscales. Or la plupart des pays européens ont un enregistrement dans les données comptables. Sans revenir sur le débat autour de la *fair value* et des normes IAS, il est évident que le jour où tous les pays enregistreront ces engagements au bilan, nous n'aurons plus besoin d'enquête.

Dans le cadre de la réforme de l'État, le Comité des normes a saisi le Conseil national de la comptabilité sur ce sujet car il entend basculer l'enregistrement du crédit-bail de l'État dans le bilan.

**Mireille BARDOS**

La centrale de bilan de la Banque de France détient cette information sur l'investissement de l'État, c'est-à-dire la valeur du contrat de l'investissement principal et ventile cette valeur en endettement et amortissement au fur et à mesure des remboursements. Il existe aussi une estimation des frais financiers qui concernent le crédit-bail.

Nous disposons donc d'une information très riche, car nous nous sommes rendu compte que l'étude de la fonction d'investissement des entreprises ne peut pas se passer de la mesure du crédit-bail. Celui-ci représente 7 % de l'investissement total des entreprises, mais pour certaines d'entre elles, il représente 100 % de l'investissement.

**Marc CHAZELAS**

Nous disposons de plusieurs sources d'information : l'enquête Insee, la base BAFI de la Commission bancaire et la Centrale des risques. A l'occasion du renouvellement de l'enquête Insee, pouvons-nous émettre le souhait d'un rapprochement et d'une mise en cohérence des sources ?

**Maryvonne LEMAIRE**

Je tiens à souligner que l'Insee ne tient pas à tout prix à cette enquête.

**François RENARD**

Nous rencontrons des problèmes dans la mesure des financements des projets internationaux. L'enquête Insee comprend-elle un volet international ?

**Olivier FROUTE**

Le questionnaire demande si les entreprises qui passent par ce mode de financement sont nationales ou internationales. Mais le montant déclaré " international " est très faible depuis toujours.

**Maryvonne LEMAIRE**

Il faudrait une convention particulière pour permettre l'échange de données administratives, car elles sont protégées par le secret des statistiques. L'Insee a le droit d'utiliser les données administratives si elle les protège, mais je ne suis pas sûre que cela fonctionne dans le sens inverse.

**Marc CHAZELAS**

La spécificité de l'Insee sur ces statistiques est de donner une ventilation par secteur d'activité...

**Olivier FROUTE**

... Et par produit.

**Mireille BARDOS**

La Centrale des risques réalise une enquête auprès des banques sur l'encours de crédit par nature, et donc sur le crédit-bail, mais je ne crois pas qu'elle demande quel type de produit a été financé par ce crédit.

**Jacques PECHA**

Désormais nous n'avons plus le droit de relancer une enquête sans tout remettre à plat. Il faut justifier nos décisions et une concertation entre les différents utilisateurs est indispensable.

Or, nous ne savons pas ce dont nous disposons ou ce dont nous avons besoin. Nous ne pouvons donner un avis favorable au renouvellement, car nous ne nous sommes pas concertés.

**Jean-Pierre PUIG**

D'abord, il faut effectivement une concertation suffisante entre les différentes parties prenantes. Ensuite, si l'enquête est menée par l'Insee sous l'égide de la loi de 1951, les données individuelles peuvent être transmises à la Banque de France, à condition que la demande soit instruite par le Comité du secret.

**Jacques PECHA**

Il faut définir le questionnaire en fonction de nos besoins. Il faut en discuter.

**Mireille BARDOS**

Ces enquêtes sur le crédit-bail remplissent des objectifs différents. Les données récoltées par l'Insee servent à des fins d'étude approfondie, souvent sur plusieurs années, alors que celles de la Centrale de bilan de la Banque de France servent aussi à établir un diagnostic entreprise par entreprise au moment de la rédaction du bilan. Nous ne pouvons pas attendre de disposer d'un fichier global pour dresser nos diagnostics individuels.

**Maryvonne LEMAIRE**

En fait, nous ne parlons pas du tout des mêmes enquêtes. Notre enquête a été mise en place pour répondre aux besoins de la Comptabilité nationale. Je suis d'accord pour essayer de confronter nos résultats, mais je ne crois pas qu'ils soient redondants. D'autant que les données sur la ventilation par secteur et par nature des produits n'existent pas ailleurs.

**Jean-Paul POLLIN**

L'objectif général de l'enquête Insee est de mesurer le montant total des contrats de crédit-bail. Elle n'est pas redondante avec celle de la Centrale des bilans.

**Marc CHAZELAS**

Il me semble important de saisir cette occasion pour vérifier la cohérence entre les différentes données. Je n'ai pas le souvenir que lors des précédentes diffusions de cette enquête, nous nous soyons assurés de la cohérence entre les données crédit-bail obtenues dans les comptes financiers et les données d'investissement. N'y a-t-il pas des banques hors du champ de l'enquête par exemple ? Si tel était le cas, l'enquête ne serait pas totalement exhaustive.

**Mireille BARDOS**

La Centrale des risques peut effectivement calculer le nombre de banques qui répondent sur la rubrique crédit-bail.

**Jean-Paul POLLIN**

Je vous propose de donner un avis favorable d'opportunité sur le renouvellement de cette étude crédit-bail.

**Jean-Pierre PUIG**

Nous pouvons adresser un message au comité du label pour qu'il s'assure que le questionnaire prend en compte les besoins des différents utilisateurs.

#### 4. Projets d'avis de la formation

*Les participants débattent des projet d'avis de la formation pour l'année 2004. Le président remercie les participants et lève la séance.*

#### **Adoption du compte rendu**

Rédactrice : Monique BOURBIGOT

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du CNIS **avant le 30 septembre 2003** ([cnis@insee.fr](mailto:cnis@insee.fr) - tél. 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2003.

---

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SEANCE

---

- Projet de bilan de la période 1999-2003
- Avis sur les programmes à moyen terme 1999-2003
- Grandes orientations des programmes statistiques 2004-2008
- Avis sur les programmes statistiques 2003
- Avant-projets de programmes statistiques 2004



Paris, le 20 juin 2003 n° 223/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ**  
**Enquête annuelle crédit-bail**

*Programme : 2004*

Émetteur : INSEE - Direction des Études et Synthèses Économiques - Département des Comptes nationaux - Division Synthèse générale des Comptes

L'enquête annuelle crédit-bail a été présentée à la formation Monnaie, finance, balance des paiements au cours de la réunion du 17 juin 2003.

Cette enquête a pour principal objectif de mesurer le montant total des contrats de crédit-bail. Ces investissements représentent une part importante de l'investissement national (environ 7%), variable importante de l'analyse économique des entreprises.

La connaissance du niveau d'investissement financé par crédit-bail est capitale pour les comptes nationaux ainsi que pour tous les utilisateurs des comptes de la nation. L'enquête est la seule source qui fait la part entre les différents secteurs d'activité et les différents secteurs institutionnels.

Outre le montant des contrats, le questionnaire demande une répartition des contrats de crédit-bail selon les secteurs d'activité des entreprises clientes, leur localisation et la nature des biens.

L'enquête a été créée en 1966 afin d'appréhender un mode de financement alors nouveau. Le crédit-bail connaît dès lors une croissance importante. Il acquiert un statut juridique avec la loi n°66-455 du 2 juillet 1966 et l'ordonnance n°67-837 du 28 septembre 1967. L'enquête a été renouvelée en 1998. La refonte du questionnaire a été menée par l'INSEE, en concertation avec l'Association des sociétés financières (ASF). Par ailleurs, le nouveau questionnaire a été testé auprès d'une dizaine de professionnels.

Le champ de l'enquête est constitué de toutes les entreprises affiliées à l'Association des sociétés financières. Le questionnaire est envoyé à toutes les entreprises ayant une activité de crédit-bail. Elles sont 200 environ.

Le questionnaire est envoyé au cours du premier semestre. La collecte est postale. Le questionnaire comprend 104 variables, le temps de réponse est d'environ 45 mn.

Un retour d'information est assuré aux entreprises répondantes. Les résultats de l'enquête sont publiés dans les publications de l'INSEE.

La formation émet **un avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.